

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 12 mars 2021,
Secrétaire de séance : Jacques CAZAURANG

Etaient Présents 54 titulaires, 0 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléants : Néant

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET à Jacques MARQUÈZE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ à Christine CABON, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Sami BOURI, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Laurence DUPRIEZ, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS

RAPPORT N° 210318-08-SET-

**PISCINE INTERCOMMUNALE D'OLORON HAUT-BÉARN :
MISE A DISPOSITION DES BASSINS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
OLORON SPORT-CULTURE-VACANCES-PRINTEMPS**

M. AURISSET indique que la ville d'Oloron Sainte-Marie organise un dispositif à destination des enfants de 4 à 16 ans, qui se déroulera du 12 au 17 avril 2021 (en fonction des consignes sanitaires).

Ce dispositif, appelé « Oloron Sport-Culture-Vacances-Printemps » (OSCV), est organisé en partenariat avec les associations sportives et culturelles du territoire.

Dans ce cadre, le service « Piscines » de la CCHB a été sollicité pour l'organisation d'activités aquatiques.

Il est proposé d'y répondre favorablement en proposant une activité de découverte du milieu aquatique, amenée à compenser la carence observée chez les enfants dont les séances de natation (scolaires comme privées) sont perturbées voire annulées depuis 2 années scolaires maintenant.

Il s'agirait de mettre à disposition la piscine et de mobiliser un Maître-nageur sauveteur (MNS) pour quatre cycles de deux séances de 45 minutes : deux cycles pour les 4/5 ans, pouvant accueillir chacun 6 enfants ; deux cycles pour les 6-8 ans, pouvant accueillir chacun 8 enfants.

Sur les deux semaines des vacances de printemps 2021, 28 enfants pourraient ainsi être accueillis.

La tarification pourrait reprendre celle des leçons de natation « à l'unité » en vigueur à la piscine, à savoir 9 € la séance soit 18 € le cycle par enfant. Ce tarif comprend le droit d'entrée à la piscine et l'encadrement par les MNS, selon les dispositions actuelles de rémunération des MNS pour les leçons de natation.

La facturation à prévoir à la Ville d'Oloron Sainte-Marie est donc de 18€ x 28 enfants = 504 €, la ville prenant à sa charge environ 50% du coût, les 50% restant étant refacturés aux participants.

Les dispositions détaillées du partenariat seront précisées dans une convention signée avec la Ville d'Oloron Sainte-Marie.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le principe de partenariat avec la ville d'Oloron Sainte-Marie sur le dispositif OSCVP tel que proposé,
- **ADOpte** le tarif proposé,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec la ville d'Oloron Sainte-Marie,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 18 mars 2021

Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY